

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITÉ DE TOURS**  
Séance du 30 janvier 2023**DÉLIBÉRATION n°2023-01**

Le conseil d'administration s'est réuni le lundi 30 janvier 2023 en séance plénière, sur convocation du Président de l'université, adressée le vendredi 20 janvier 2023.

**Point de l'ordre du jour :**

1.1. Compte-rendu du conseil d'administration du 12 décembre 2022

Vu le code de l'éducation,  
Vu les statuts de l'université de Tours,

**Exposé de la décision :**

Sans objet

**Proposition de décision soumise au conseil :**

- approbation du compte-rendu du conseil d'administration du 12 décembre 2022.

**Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve la présente décision, comme suit :**

<b>Nombre de membres constituant le conseil : 36</b>	
<b>Nombre de membres en exercice : 35</b>	
<b>Quorum : 18</b>	
Membres présents : 21	
Membres représentés : 6	
<b>Total des membres présents et représentés : 27</b>	
<b>DECOMPTE DE VOIX</b>	
Abstentions : 1	
Votants : 26	
Blanc(s) ou nul(s) : 0	
<b>Votes exprimés : 26</b>	
<b>Majorité requise : 14</b>	
<b>Pour : 26</b>	
Contre : 0	

**Pièce jointe :**

- Compte-rendu du conseil d'administration du 12 décembre 2022.

Fait à Tours,

COMPTE-RENDU  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITÉ DE TOURSSéance du 12 décembre 2022Membres présents

M. Arnaud GIACOMETTI, Président de l'Université ;  
M. Gilbert MAKASSY, chef de la Division de l'enseignement supérieur au Rectorat de l'Académie d'Orléans-Tours, représentant M. le Recteur ;

Mme Catherine BELZUNG ; M. Marc CLASTRE ; M. Emmanuel NERON ; Mme Claude OPHELE ;  
M. Philippe ROINGEARD ;

M. Pascal CHAREILLE ; Mme Colombine MADELAINE ; M. Olivier PICHON ; M. Hovig TER  
MINASSIAN ;

Mme Gwenaëlle BAUDET ; M. Lionel GILBERT ; Mme Lucie LEPAGE ; Mme Juliette  
ROUSSEAU ; M. Benoît WOLF ;

Mme Amélie BALAY ; M. Léo CORDAT ; M. Arthur DECKER ; Mme Alissa FOUQUET ; M. Tristan  
ROGER ; Mme Julie STENNE MEUTEY ;

Ont donné procuration :

- Mme Anne BESNIER à M. Arnaud GIACOMETTI ;
- M. Judicaël OSMOND à M. Arnaud GIACOMETTI ;
- M. Romain YVINEC à M. Hovig TER MINASSIAN ;
- Mme Fabienne LABELLE à M. Olivier PICHON ;
- Mme Pauline SAINT-MARTIN à M. Philippe ROINGEARD ;
- Mme Anne TAILLANDIER-SCHMITT à M. Hovig TER MINASSIAN ;
- M. Frédéric DE NADAI à M. Benoît WOLF ;
- M. Bertrand BILLAULT à M. Pascal CHAREILLE ;
- Me Caroline GIRAUDEAU à M. Benoît WOLF ;
- Mme Lucie LEPAGE à M. Pascal CHAREILLE (à partir de 18h15).

Participaient à titre consultatif :

Mme Florence ALAZARD, Vice-présidente en charge des conditions de travail, des relations humaines et sociales, du handicap et de la lutte contre les discriminations ; Mme Catherine BEAUMONT, Vice-présidente de la commission de la recherche (SST), chargée des relations avec les grands organismes et les collectivités territoriales ; Mme Christine GEORGELIN, Vice-présidente en charge des moyens (finances et emplois) ; Mme Mathilde GRALEPOIS, Vice-présidente en charge de la transition écologique ; Mme Selma JOSSO, Vice-présidente en charge des partenariats avec la société civile et le monde économique ; M. Florent MALRIEU, Vice-président en charge de la formation et de la vie universitaire ;

M. Pierre GABETTE, Directeur Général des Services ; Mme Sylvie CROCHET, Directrice de cabinet du Président ; M. Jérôme BARRÈRE, Directeur des affaires juridiques et du patrimoine ; M. Thierry SENEGAS, Agent comptable ;

M. Alain BIDEAU, Directeur de l'UFR Lettres et Langues ; Mme Marion BOUDON-MACHUEL, Directrice du Centre d'études supérieures de la Renaissance ; M. Denys BRAND, Directeur de l'UFR de Sciences pharmaceutiques ; Mme Sandrine DALLET-CHOISY, Directrice de l'UFR de Sciences et Techniques ; M. Patrice DIOT, Directeur de l'UFR de Médecine ; M. Patrick LAFFEZ, Directeur de l'IUT de Blois ; M. Yves RAINGEAUD, Directeur de l'IUT de Tours ; M. Arnaud RIVIERE, Directeur de l'IAE Tours Val de Loire ;

M. Philippe DAILLOUX ; Mme Anne KHOURY ;

Mme Cloé FREULON et M. Thomas THUILLIER, représentants de la Direction des affaires juridiques et du patrimoine.

Le quorum étant acquis, M. le Président ouvre la séance.

M. le Président propose qu'une secrétaire de séance soit désignée par le Conseil d'administration. M. Hovig TER MINASSIAN, candidat, est désigné secrétaire de séance.

## **1. COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

### **1.1. Compte-rendu du Conseil d'administration du 14 novembre 2022**

M. le Président présente le compte-rendu du Conseil d'administration du 14 novembre 2022.

Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité le compte-rendu du Conseil d'administration du 17 octobre 2022 par la délibération n°2022-120.

## **2. INFORMATIONS GENERALES**

### **2.1. Informations par le Président**

En introduction, M. le Président félicite les nouveaux étudiants et les nouvelles étudiantes élues au Conseil d'administration suite aux élections des 23 et 24 novembre 2022.

#### **➤ C-VaLo**

M. le Président indique au Conseil qu'il a été auditionné, avec le Président de l'université d'Orléans, par le COGEXP de la Direction des grands programmes d'investissements de l'État au sujet de la structure de valorisation conjointe C-VaLo. 6 structures expérimentales similaires à C-Valo étaient auditionnées simultanément en vue de l'attribution de financements pour un montant total d'environ 9 M€.

De cette audition dépend l'avenir à court terme de C-VaLo. Cette audition constitue une étape intermédiaire pour C-VaLo. L'université de Tours est désormais dans l'attente d'une notification officielle du montant alloué par l'État.

#### **➤ Rencontre avec le Secrétaire général pour l'investissement (SGPI)**

M. le Président annonce la rencontre le 1<sup>er</sup> décembre 2022 du Secrétaire général pour l'investissement (SGPI), Bruno Bonnell.

À la demande du SGPI, l'université a fait une présentation sur l'ensemble des forces et projets dans le domaine de la santé, notamment l'ensemble des projets financés par France 2030. Ce fut également l'occasion de présenter trois projets cruciaux pour l'établissement :

- Projet Loire Val Health : Ce projet fera l'objet d'une resoumission le 12 décembre 2022 (cf ci-dessous).
- Projet de mise en place d'un pôle universitaire d'innovation en région Centre-Val de Loire : Ce projet sera porté par l'université de Tours pour le compte de toute la communauté régionale en charge des questions de valorisation des travaux de recherche (université d'Orléans, INSA Centre-Val de Loire, CHRU de Tours et d'Orléans, ONR). Il s'agit d'un projet visant à coordonner tous les efforts au niveau régional. Ce projet s'inscrit dans le cadre d'un récent appel à projets de l'ANR dont la date limite de réponse est fixée au 20 janvier 2023.
- Avenir du laboratoire d'excellence (LabEx) MABImprove : Cet outil a été jusqu'ici très structurant et a permis de créer une forte dynamique dans le domaine des biomédicaments. À ce jour, nous ne connaissons pas l'avenir des LabEx. Le risque est de ne voir porter à l'avenir ces LabEx que par des établissements lauréats d'une Initiatives Science / Innovation / Territoires / Economie (I-SITE) ou d'une Initiative d'Excellence (IDEX), excluant ainsi l'université de Tours. L'université de Montpellier s'est déjà montrée intéressée pour reprendre ce LabEx, en faisant de l'université de Tours un partenaire. M. le Président a fait part de ses vives inquiétudes concernant ce dossier auprès du SGPI. Un appel à projets pourrait sortir en avril 2023.

➤ **Pré-notification budgétaire 2023**

M. le Président rappelle que l'université a demandé un rehaussement de 21 équivalents temps plein travaillés (ETPT) du plafond d'emplois État suite à des échanges avec le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et la Directrice générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle, Mme Anne-Sophie BARTHEZ.

Cette demande a été acceptée au regard de la pré-notification budgétaire pour l'année 2023. M. le Président salue cette décision, alors que d'autres établissements ont vu leur plafond d'emplois réduit, à l'instar de l'université d'Orléans.

Toutefois, sur ces 21 postes, plusieurs sont fléchés, notamment en direction des métiers de la santé (par ex. pour la faculté d'odontologie, création de nouveaux postes de PU-PH pour le projet régional de développement des formations en santé). Ce rehaussement ne sera donc pas suffisant, mais cela est un signe favorable.

➤ **Repyramidage**

Un arrêté en date du 8 novembre 2022 a fixé pour les années 2023 et 2024 la répartition par établissement public d'enseignement supérieur du nombre de promotions internes possibles en application du décret n° 2021-1722 du 20 décembre 2021 créant une voie temporaire d'accès au corps des professeurs des universités et aux corps assimilés (dispositif dit de « repyramidage »).

L'université de Tours dispose de 8 postes pour 2023 et de 8 postes pour 2024, soit 16 postes au total (au lieu de 15 postes pour 2021 et 2022). Le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche a transmis une liste indicative de sections CNU concernées prioritairement par cette mesure : 6, 11, 12, 14, 16, 18, 19, 20, 23, 31, 32, 60, 61, 64, 65, 66, 69, 70, 71, 85, 87.

M. le Président s'étonne de voir apparaître ou maintenu dans cette liste certaines sections dans lesquelles nous ne disposons pas de vivier. Il rappelle que pour la campagne précédente (2021 et 2022), l'université de Tours a ainsi perdu un support. À l'inverse, certaines sections n'y figurent pas alors qu'il existe un réel besoin. Il appartient désormais au groupe de travail de proposer les sections qui seront retenues pour les deux prochaines campagnes de repyramidage.

Les nouvelles modalités de mise en œuvre du repyramidage (nouvelles LDG ministérielles) seront connues d'ici fin janvier 2023. Elles seront assez différentes de celles actuellement en vigueur, puisque le Conseil national des universités (CNU) serait appelé à se prononcer avant ou en même temps que le Conseil académique. Par ailleurs, les procédures de repyramidage devront être terminées avant l'été.

M. le Président annonce qu'il sera possible d'opérer des repyramidages par groupes de sections (ex. un repyramidage concernant les sections n°25 et 26), et non plus seulement par section unique. Cela est une bonne nouvelle, source à la fois de flexibilité, mais aussi de complexité.

➤ **Projet d'atelier de la donnée de la recherche DataGouv**

M. Le Président annonce que le projet d'Atelier de la donnée Centre Val de Loire porté par la Maison des Sciences de l'Homme a été labellisé après un deuxième dépôt. Un financement de 200 000 € a été alloué pour ce projet. Ce projet concerne l'ensemble des données issues de la recherche, pour l'ensemble des disciplines et pas seulement les SHS.

➤ **Congrès de l'université et vœux de l'équipe présidentielle**

Le Congrès de l'université, qui réunit les trois conseils centraux de l'université et le nouveau Comité social d'administration d'établissement (CSAE), se réunira le mardi 10 janvier 2023 de 9h à 11h30 dans la salle Thélème afin de présenter le rapport d'activité de l'université. Cet évènement sera suivi des vœux de l'équipe présidentielle aux personnels, étudiant·e-s, élu·e-s et partenaires extérieurs de l'université à partir de 11h30.

➤ **Rencontre des proviseurs d'Indre-et-Loire et du Loir-et-Cher**

M. Le Président annonce que l'ensemble des proviseurs des départements d'Indre-et-Loire et du Loir-et-Cher ont été reçus à l'Université. Les retours sur cet accueil par le rectorat

ont été positifs, puisqu'il existait une attente des structures pour échanger sur les dernières réformes (ParcourSup, nouveau baccalauréat, réforme des études de santé, etc.).

## 2.2. Information sur les résultats des élections

### ➤ Élections étudiantes

Les 23 et 24 novembre 2022, les étudiant·e·s ont été appelé·e·s à élire leurs représentant·e·s au sein des conseils centraux de l'université et des conseils des écoles doctorales. Ces élections se sont tenues sous la forme d'un vote électronique. Afin de permettre à tou·te·s les étudiant·e·s de voter, des postes informatiques ont été mis à leur disposition sur les différents sites universitaires.

Au sein de certains collèges électoraux, aucun candidat ne s'est présenté. Tel est le cas à la commission de recherche, où trois sièges n'ont pas été pourvus au sein des secteurs 2 (Lettres, sciences humaines et sociales), 3 (sciences et technologies) et 4 (disciplines de santé), ainsi que pour deux conseils d'école doctorale (EMSTU et MIPTIS).

Au Conseil d'administration, le taux de participation s'élève à 18,7 %. Celui-ci est en hausse importante par rapport aux années précédentes. 6 étudiant·e·s ont été élu·e·s selon la répartition suivante :

- Bouge ton campus : 3 sièges ;
- SET et Solidaires : 2 sièges ;
- UNI : 1 siège.

À la Commission de la formation et de la vie universitaire, le taux de participation varie en fonction des collèges électoraux (entre 12 % en secteur 4, où une seule liste était candidate, et 24 % en secteur 2). Les sièges sont répartis de la manière suivante :

- SET et Solidaires : 7 sièges ;
- Bouge ton campus : 6 sièges ;
- UNI : 1 siège.

Ce taux de participation en hausse importante par rapport aux scrutins antérieurs analogues peut notamment s'expliquer par le recours au vote électronique. Cela étant, la mobilisation importante des différentes listes candidates, ainsi que de la direction de la communication et des vice-président·e·s ont largement contribué à ces taux de participation.

M. le Président insiste toutefois sur le fait qu'il existe encore des marges d'amélioration pour augmenter ce taux de participation.

Suite à ces élections, M. le Président a rencontré les deux candidates à la vice-présidence étudiante, Mesdames Agathe JOYEUX et Iona AYREAU. Il leur a rappelé que, depuis 2020, l'équipe présidentielle comprend deux vice-président·e·s étudiant·e·s : un·e vice-président·e élu·e par le Conseil académique et un·e vice-président·e élu·e par le Conseil d'administration. Étant donné que les résultats des dernières élections mettent en exergue une force politique équivalente entre les listes SET et Solidaires, et Bouge ton campus, M. le Président souhaite que le ou la vice-président·e élu·e par le Conseil d'administration soit issu·e de la liste Bouge ton campus, la vice-présidente élue par le Conseil académique, Agathe JOYEUX, étant issue de la liste SET et Solidaires.

M. Emmanuel NERON note que le vote électronique a bien fonctionné malgré les craintes exprimées par certains membres du Conseil d'administration. En revanche, il constate que les postes informatiques mis à la disposition des étudiant·e·s sur les sites universitaires n'ont pas été très utilisés.

M. le Président confirme que sur l'ensemble des sites seules quatre personnes ont utilisé ces postes. Aussi, il s'interroge sur la pertinence de maintenir des postes informatiques sur tous les sites universitaires lors de scrutins organisés par le biais d'un système de vote électronique.

➤ **Résultats des élections au Comité social d'administration d'établissement (CSAE)**

Pour le CSA de l'université de Tours, le taux de participation est légèrement inférieur à 30 %, ce qui représente une baisse par rapport aux dernières élections.

Les sièges sont répartis entre les listes de la manière suivante :

- Sgen-CFDT : 4 sièges ;
- FSU 3 sièges ;
- FO-ESR : 2 sièges ;
- UNSA : 1 siège.

Pour le CSA ministériel, le taux de participation connaît une importante chute, puisqu'il passe de 30,1 % en 2018 à 19,21 % en 2022.

Les sièges sont répartis entre les listes de la manière suivante :

- UNSA : 4 sièges ;
- FERC CGT : 3 sièges ;
- FSU : 3 sièges ;
- Sgen-CFDT : 3 sièges ;
- FO-ESR EPST : 1 siège ;
- Solidaires : 1 siège.

### **2.3. Information sur le diagnostic innovation**

Mme Selma JOSSO présente le Diagnostic innovation de la région Centre-Val de Loire, co-porté par l'Université d'Orléans et l'INSA Centre-Val de Loire, avec l'appui de BPI France.

Ce diagnostic, réalisé dans le cadre d'un projet expérimental monté par des enseignant.e.s-chercheur.euse.s d'une autre université, s'engage sur la troisième mission de l'Université : la diffusion et la valorisation de la recherche scientifique et technologique. Son objectif est de commencer par inventorier l'ensemble des secteurs d'innovation en région Centre-Val de Loire, ainsi que les modalités d'accompagnement des chercheurs lors du développement de leurs projets.

Ensuite, il s'agit de construire une feuille de route pour renforcer les synergies entre les bénéficiaires (étudiant.e.s, doctorant.e.s, enseignant.e.s-chercheur.euse.s, chercheur.euse.s, personnels et entreprises), dans le but de créer davantage de structures innovantes et de renforcer les liens académiques avec le monde industriel.

En parallèle à la réalisation du diagnostic innovation, un Pôle Universitaire d'Innovation sera construit autour de trois types d'acteurs :

- Les porteurs du projet, les deux universités et l'INSA Centre Val de Loire ;
- Les fondateurs du campus innovation, regroupant les porteurs du projet, mais aussi C-Valo, le CHU de Tours, le futur CHU d'Orléans et les organismes nationaux de recherche.
- Les partenaires, qui constituent toutes les structures en lien avec l'innovation, au nombre desquelles on retrouve notamment la région, les métropoles, les chambres consulaires, les pôles de compétitivité et les clusters.

Avec l'ambition de construire ce PUI régional, sept axes stratégiques ont été définis en concertation avec l'ensemble des acteurs. Un questionnaire de notoriété visant à réaliser un état des lieux des connaissances est actuellement en cours de réalisation.

Un site internet à vocation collaborative sera mis en œuvre afin d'instaurer un guichet unique, d'une part pour les chercheur.euse.s en recherche de structure et, d'autre part, pour les partenaires afin de les informer des forces présentes dans le territoire. Sur cette plateforme, il sera par exemple possible d'accéder au mapping de l'écosystème.

M. Hovig TER MINASSIAN s'interroge sur le sort des financements des thèses de doctorant.e.s, identifiés dans le projet comme public cible. Il soulève qu'il est souvent compliqué de monter des contrats CIFRE dans certains secteurs, comme celui des sciences humaines et sociales.

Mme Selma JOSSO précise que les thèses CIFRE font partie des dispositifs identifiés par le Diagnostic innovation.

Le document sollicite des indicateurs chiffrés et objectifs, mais il n'est pas impossible de faire remonter de nouveaux éléments. Les thèses CIFRE en sont un exemple, dès lors qu'elles permettent de démontrer l'insertion de l'Université dans son périmètre.

Dans le secteur des sciences humaines et sociales, les thèses CIFRE sont peu mises en œuvre dès lors qu'il est difficile de chiffrer leur coût, et qu'elles sont méconnues des structures qui pourraient les accueillir.

M. Marc CLASTRE s'interroge sur le guichet unique tel qu'il a été présenté.

Mme Selma JOSSO annonce qu'il est envisagé d'instaurer un guichet unique régional afin d'accroître la visibilité des structures porteuses du projet auprès des entreprises et du ministère. L'objectif est de favoriser la visibilité des chercheurs sur le territoire mais également à l'extérieur de celui-ci.

M. Philippe ROINGEARD s'interroge sur la faisabilité d'un tel guichet unique au regard de l'asymétrie des forces en présence.

Mme Selma JOSSO indique que BPIFrance, dans le cadre de leur accompagnement, finance des cabinets d'experts. Ainsi, il a notamment été fait appel à un cabinet d'experts spécialisé dans les établissements publics afin d'étudier la meilleure structure à adopter en fonction des contraintes rencontrées pour la création de ce guichet unique.

Mme Marion BOUDON-MACHUEL interpelle sur l'absence de relai en interne et sur la nécessité de formuler un dialogue dans les structures de recherche en sciences humaines et sociales afin de pouvoir valoriser les projets.

Mme Selma JOSSO précise que, dans les autres laboratoires, des chargé.e.s de valorisation se déplacent afin d'identifier les projets pouvant faire l'objet d'une valorisation. Toutefois, pour certaines structures, et notamment celles de la recherche en sciences humaines et sociales, il est nécessaire de penser différemment cette venue afin de l'adapter aux spécificités de chaque laboratoire et aux particularités de chaque discipline.

#### **2.4. Information sur le projet PIA 4 Loire Val Health**

Mme Catherine BEAUMONT annonce que le projet Loire Val Health sera déposé le 12 janvier 2023 dans sa seconde version.

Trois domaines d'excellence ont été identifiés :

- la recherche en infectiologie,
- la recherche en biomédicaments,
- la recherche en santé mentale.

L'objectif est de faire converger les forces présentes en recherche, en enseignement et en infrastructures autour des domaines et des axes d'excellence afin de développer une recherche interdisciplinaire.

Trois axes d'actions sont identifiés autour de cet objectif :

- Créer une alliance régionale interdisciplinaire : l'objectif est d'œuvrer à une gouvernance partagée entre tous les acteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche en région Centre-Val de Loire, tout en partageant les moyens de la recherche.
- Transformer la recherche : l'objectif est de renforcer et structurer les recherches dans les trois domaines d'excellence afin, d'une part, de développer une synergie entre les disciplines et, d'autre part, de développer les recherches interdisciplinaires et participatives.
- Créer des parcours d'excellence : l'objectif est d'internationaliser les formations mais également de créer des doubles cursus afin d'attirer à la recherche les étudiant.e.s en santé. Il est également envisagé de créer des parcours gradués pour attirer les étudiant.e.s et renforcer la signature du site.



M. Philippe ROINGEARD insiste sur le caractère interdisciplinaire de ce projet. L'idée est de fédérer la recherche autour de ces thématiques pour l'ensemble de l'Université, et de transposer la réussite de certains axes aux autres axes.

M. Le Président rappelle qu'il s'agira de la troisième et dernière vague pour cet appel à projet. La sélection sera stricte, dès lors qu'il reste à attribuer 60 M€ de financement pour les établissements hors i-Site et IDEX, soit l'équivalent du financement de quatre projets.

M. Emmanuel NERON s'interroge sur l'implication de l'université de Tours dans le projet présenté par l'université d'Orléans.

M. le Président précise qu'il n'est possible d'être bénéficiaire que pour un seul projet. Il est ainsi nécessaire de présenter les deux projets de manière distincte, en prévoyant par exemple un financement de doctorants inscrits à Tours, mais présents dans des laboratoires orléanais pour le projet porté par Tours

### 3. AFFAIRES FINANCIÈRES

#### 3.1. Budget initial 2023

M. Philippe DAILLOUX présente le projet de budget initial pour l'année 2023.

De manière générale, ce budget initial est marqué par de nombreuses incertitudes tenant au contexte socioéconomique national entraînant un renchérissement des coûts, particulièrement sur l'énergie. Ainsi, cela se traduit par une hausse importante des dépenses, qui n'est pas intégralement compensée par l'augmentation des recettes, en particulier suite à l'encaissement anticipé de recettes en 2021 et 2022. Par conséquent, le solde budgétaire de ce budget initial est fortement négatif.

##### ➤ Dépenses

Au niveau des dépenses de personnel, il est possible d'observer une augmentation s'élevant à + 7,6 M €, dont 5,6 M € est imputable à la revalorisation du point d'indice en année pleine.

Au niveau des dépenses de fonctionnement, il est constaté une hausse sensible, principalement liée à l'augmentation des dépenses liées à l'énergie (+ 5,560 M €). Toutefois, en enlevant ce poste de dépense, l'augmentation des dépenses de fonctionnement s'avère globalement maîtrisée (+ 0,73 %) grâce à un effort de l'ensemble des composantes et des services.

Pour la construction de ce budget initial, il a été décidé de différer au maximum l'augmentation des dépenses de fonctionnement liée au phénomène d'inflation diffuse. Ce dernier sera répercuté dans le budget rectificatif.

En ce qui concerne les dépenses d'investissement, il est noté une très forte hausse des autorisations d'engagement (+ 15,7 %), et des crédits de paiement (+ 14,9 %). Cette forte hausse provient essentiellement du report en 2023 de l'engagement des travaux pour l'opération de reconstruction de l'École Polytechnique Universitaire, à hauteur de 20 M € en autorisations d'engagement et 9 M € en crédits de paiement.

Ces augmentations illustrent la volonté de l'établissement de préserver l'investissement malgré un contexte budgétaire difficile.

##### ➤ Recettes

Sur le plan des recettes, il est possible de constater que la majeure partie provient de la subvention pour charges de service public (SCSP), à hauteur de 77 %. Le reste se répartit notamment entre les autres subventions publiques (12,5 %), les ressources propres (7,4 %) et la contribution vie étudiante et de campus (CVEC – 0,8 %).

Il convient de noter une hausse de la SCSP (+ 6,4 M€), qui contient les sommes versées au titre de la compensation de la hausse du point d'indice (pour les seuls personnels sur le plafond État)



Au niveau des autres subventions publiques, il est observé une baisse de 1,39 M € en raison d'une réduction des subventions publiques, essentiellement en recherche *A contrario*, les recettes liées à la formation tout au long de la vie sont en augmentation (+5,9 M€) et celles de la CVEC (dont le montant prévu incorpore le complément CROUS qui généralement intervenait à l'automne) et de la taxe d'apprentissage sont quasi constante par rapport à 2022.

➤ **Conclusion**

En conclusion, en termes d'équilibre budgétaire, il convient de retenir les chiffres suivants :

- Solde budgétaire : -13,449 M € (au lieu de - 3,232 M € en 2022) ;
- Solde des opérations non budgétaires (c'est-à-dire des opérations transitant par le budget de l'université, à l'instar de la TVA) : 943 K € ;
- Variation de trésorerie : -12,756 M € (au lieu de -2,836 M € en 2022).

En ce qui concerne la soutenabilité budgétaire, qui consiste à apprécier la capacité à présenter une programmation budgétaire permettant d'honorer les engagements souscrits ou prévus et de maîtriser leurs conséquences budgétaires en cours d'année et sur les années ultérieures, les chiffres suivants sont retenus :

- Sur le court terme :
  - o Solde budgétaire : -13,449 M € ;
  - o Résultat comptable : - 6,248 M€ ;
  - o Variation du fonds de roulement : -13,7 M € ;
  - o Niveau final du fonds de roulement : 34,292 M € (au lieu de 40,227 M € en 2022), soit 57 jours de dépenses courantes. Cela constitue une diminution importante, mais l'université reste à un niveau correct ;
  - o Niveau final de trésorerie : 53 M€, soit 88 jours de dépenses courantes.
- Sur le long terme :
  - o Restes à financer : 10 M €.

Ces restes à financer sont conséquents. Mais en calculant le fonds de roulement mobilisable (c'est-à-dire libre d'emploi), il est estimé à 19,95 M€, soit 33 jours de dépenses courantes. L'université de Tours est donc encore au-dessus de la norme prudentielle, qui s'élève à 30 jours.

Dès lors, le budget initial 2023 est soutenable. L'autorisation du Recteur a été sollicitée afin de réaliser un prélèvement sur le fonds de roulement à hauteur du déficit prévisionnel global soit 6 247 584 euros.

M. le Président confirme que la soutenabilité pour 2023 est satisfaisante. Néanmoins, les mesures prises pour atteindre cette soutenabilité en 2023 ne pourront être dupliquées plusieurs années de suite. La situation financière saine de l'université de Tours lui permet de mieux résister à l'année 2023 que d'autres universités.

Mme Christine GEORGELIN note que la plupart des établissements d'enseignement supérieur ont présenté un budget initial 2023 avec un résultat en déficit, dont certains avec un déficit multiplié par deux par rapport à celui de l'université de Tours. Certaines universités se retrouvent même avec un fonds de roulement en dessous du seuil d'alerte de 15 jours de dépenses courantes, voire avec un fonds de roulement quasiment nul.

Elle complète en constatant que, cette année, la SCSP ne couvre pas l'intégralité des dépenses de personnel, contrairement aux années antérieures.

M. Benoît WOLF note que, pour la première fois, l'université de Tours opère un prélèvement sur les fonds de roulement. Il émet quelques inquiétudes quant à l'augmentation prévisible des coûts de l'énergie, qui va grever durablement le budget de l'université pour les années à venir.

Malgré ce contexte financier difficile, il constate plusieurs points positifs :

- Une augmentation des dépenses d'investissement ;
- Une augmentation des dépenses de personnel. Il rappelle à ce titre que les dépenses de personnel constituent une réelle richesse.

Il constate que, contrairement à d'autres universités, l'université de Tours est moins aidée par l'État du fait de sa situation financière saine.

Il convient désormais d'attendre la présentation du compte financier afin de nous rassurer sur la situation financière exacte de l'établissement.

M. Hovig TER MINASSIAN, au nom de la FSU, salue la sincérité du budget initial présenté pour l'année 2023. Malgré les contraintes, il se félicite que l'université poursuive ses investissements. Il regrette que le ministère ne supporte pas l'intégralité des coûts liés à l'augmentation du point d'indice et aux frais d'énergie. Les établissements universitaires semblent ainsi être une variable d'ajustement.

Mme Christine GEORGELIN souligne que les universités les plus vertueuses risquent d'être moins aidées par le ministère au niveau de la prise en charge partielle des frais d'énergie.

M. Emmanuel NERON note que les tableaux relatifs à la masse salariale des composantes ont disparu dans le document soumis à l'approbation du Conseil d'administration. Il insiste sur la nécessité pour les composantes de garder une visibilité sur ce sujet.

M. Philippe DAILLOUX précise que ces tableaux sont en cours d'élaboration.

Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité le budget initial 2023 par la délibération n°2022-121.

### **3.2. Propositions de la commission des moyens du 2 décembre 2022**

Mme Christine GEORGELIN présente les autres points soumis à la Commission des moyens du 2 décembre 2022 :

- Le contrôle interne budgétaire et comptable (CIBC), qui est un document réglementaire depuis l'entrée en vigueur du décret sur la gestion budgétaire et comptable publique (GBCP). Celui-ci vise à examiner les processus d'élaboration du budget et les risques qu'il présente pour fiabiliser au mieux les procédures budgétaires et comptables ;
- Don de la société Medtronic France (don régulier), dont le montant est de 60 K€ ;
- Admissions en non-valeur, liées notamment à des défauts de paiements de droits d'inscription pour les années universitaires 2019-2020 et 2020-2021. Par ailleurs, une société a été placée en liquidation judiciaire. L'université a réussi à récupérer une partie des sommes dues, mais pas l'intégralité. Dès lors, l'objectif de cette délibération est d'autoriser l'Agent comptable à arrêter les démarches de recouvrement.

Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité les propositions de la commission des moyens du 2 décembre 2022 par la délibération n°2022-122.

## **4. TRANSITION ÉCOLOGIQUE**

### **4.1. Plan de sobriété énergétique**

Mme Mathilde GRALEPOIS présente le Plan de sobriété énergétique, qui s'est construit en mode projet autour, d'une part, de six groupes de travail chargés de faire des propositions de plan d'actions et, d'autre part, d'une boîte à idées matérialisée sous la forme d'une enquête en ligne.

Le comité de suivi a présenté un pré-projet, transmis au Rectorat le 10 novembre 2022. Le plan de sobriété sera quant à lui adressé au Rectorat le 16 décembre 2022 et s'articule autour de 6 thématiques regroupant 86 actions.

Le groupe relatif à la formation des étudiant.e.s et du personnel a identifié cinq axes d'actions :

- Sensibiliser et former les personnels aux enjeux des transitions en développant un plan de formation spécifique ;
- Sensibiliser et former les étudiant.e.s ;
- Optimiser la gestion des espaces et limiter l'ouverture des sites d'enseignement ;

- Former les enseignants et les enseignant.e.s-chercheur.euse.s aux grands enjeux de la transition écologique ;
- Développer des formations spécialisées dans les métiers verts en tension dans quelques années.

Le groupe relatif à la recherche a identifié trois axes d'actions :

- Sensibiliser l'ensemble des personnels de recherche autour des enjeux de la transition énergétique en lien avec les activités de recherche ;
- Organiser le travail afin de permettre une diminution de l'empreinte carbone de l'université ;
- Gérer les équipements et les consommations de fluides.

Le groupe relatif aux mobilités a identifié six axes d'actions :

- Réaliser tous les deux ans un bilan des déplacements ;
- Communiquer et sensibiliser autour des mobilités ;
- Favoriser le recours aux mobilités de transport alternatives ;
- Développer les aides financières de mobilités ;
- Instaurer de nouvelles règles relatives aux déplacements professionnels ;
- Instaurer de nouvelles règles relatives aux mobilités étudiantes.

Le groupe relatif à l'immobilier et aux achats a identifié dix axes d'actions :

- Instaurer un bilan énergétique pour les bâtiments et mettre en place des outils de suivi des consommations ;
- Mettre en place des dispositifs intelligents pour mieux gérer l'énergie ;
- Investir en matière de protection énergétique ;
- Engager une réflexion autour de l'éclairage ;
- Isoler et assurer la maintenance des équipements ;
- Accélérer le déploiement de travaux à gains rapides sur les bâtiments de l'Etat ;
- Systématiser la prise en compte des enjeux de sobriété dans la commande publique, tant sur la performance énergétique des produits que sur leur livraison ;
- Rendre les marchés publics plus économes en CO<sub>2</sub> dans les clauses d'exécution des marchés ;
- Faire accompagner les acteurs publics par des facilitateurs environnementaux ;
- Mettre en œuvre une nouvelle stratégie d'achat.

Le groupe relatif à l'organisation du temps de travail a identifié cinq axes d'actions :

- Mettre en œuvre une nouvelle organisation du travail ;
- Modifier le calendrier universitaire afin de prévoir une fermeture de l'établissement plus importante en période hivernale ;
- Diffuser les bonnes pratiques en matière de sobriété énergétique ;
- Organiser le télétravail et l'occupation des locaux ;
- Repenser l'organisation des réunions.

Le groupe relatif au numérique a identifié quatre axes d'actions :

- Bâtir une stratégie et un pilotage de la sobriété numérique ;
- Prendre les bonnes mesures en matière de connectivité et d'usage ;
- S'équiper sobre et durable ;
- Assurer l'efficacité énergétique des datacenters.

M. Marc CLASTRE s'interroge sur les outils à utiliser afin de réaliser des évaluations sur le bilan carbone des laboratoires.

M. le Président indique que, à l'échelle de l'université, il sera nécessaire de s'organiser afin de développer ces actions collectives dans l'objectif de réduire le bilan carbone des laboratoires. Le laboratoire iBrain a par exemple mis en œuvre le dispositif « Labos 1point5 ».

M. Florian MALRIEU précise que le dispositif « Labos 1point5 » ne change pas le bilan carbone des unités, mais il permet de mesurer celles-ci. À l'avenir, des décisions visant à réduire notre empreinte carbone et s'imposant à toute la collectivité devront être prises.

M. Benoit WOLF énonce la nécessité d'engager une vraie réflexion sur les liens entre les actions visant à la transition énergétique et la question des conditions de travail. Des échanges seront nécessaires au sein des collectifs de travail afin de s'adapter à l'inévitable. L'actualité démontre la nécessité de s'interroger sur les futures évolutions : il est aujourd'hui par exemple question d'installer des panneaux photovoltaïques sur certains parkings.

M. le Président indique que, sur la question du dialogue, une organisation en comités sera nécessaire au regard de la multiplicité des schémas à construire au cours des prochaines années.

M. Emmanuel NERON s'interroge sur la nature du vote à réaliser et sur l'impérativité accordée au document.

M. le Président précise que les actions listées devront être rediscutées lors de leur mise en œuvre et qu'elles constituent à ce stade des lignes directrices plutôt que des dispositions contraignantes. A l'avenir, il sera nécessaire de fixer des actions contraignantes au regard des objectifs fixés à l'université.

M. Florian MALRIEU rappelle que l'urgence se situe à l'endroit de la formation à destination des personnels et des étudiant·e·s afin de s'assurer que l'ensemble de la communauté identifie les enjeux de la transition.

M. Hovig TER MINASSIAN s'interroge sur la tenue de cours à distance, sur le télétravail et sur les outils de calcul des consommations à domicile qui pourraient relativiser les bénéfices attendus une telle action.

M. Florian MALRIEU précise que la fermeture de l'Université serait envisagée lors des pauses pédagogiques afin de ne pas avoir recours aux cours à distance.

M. Hovig TER MINASSIAN s'interroge sur la promotion des congés pour projets pédagogiques, qui semblent pour le moment récompenser l'individu plus que le collectif.

M. Florian MALRIEU indique qu'à ce jour, il s'agit d'un dispositif exclusivement individuel.

M. Hovig TER MINASSIAN s'interroge sur l'opportunité d'une formation par les étudiant·e·s dans le cadre des projets tutorés ou exercices de « mise de situation professionnelle » qui existent dans de nombreuses formations de Master, et qui pourraient être autant de lieux d'élaborations de propositions.

M. Florian MALRIEU rappelle l'importance de s'appuyer sur les personnels pour les changements à venir, des personnels en situation de responsabilité vis à vis de l'avenir des étudiant·e·s.

Le Conseil d'administration approuve le plan de sobriété énergétique par la délibération n°2022-123 (28 votes pour, 0 vote contre, 2 abstentions).

#### **4.2. Fermeture de l'université en février 2023**

M. le Président présente la proposition d'une fermeture de l'université pendant la pause pédagogique du 20 au 24 février 2023. L'objectif à court terme est celui d'une réduction des consommations d'énergie de 10% en deux ans.

L'estimation des gains de cette fermeture reste difficilement quantifiable dès lors que les économies réalisées dépendront en partie de la rigueur climatique. Toutefois, par comparaison entre une semaine de fermeture (première semaine de congés de Noël) et une semaine d'ouverture (semaine juste avant Noël), les gains attendus par rapport à notre consommation annuelle seraient de 1,5% pour la consommation d'électricité et de 1,2% pour la consommation de chaleur. Ces économies représentent 25 à 30% du chemin à parcourir en 2023 (5% d'économie d'énergie) et sont donc significatives.

Sur l'impact de cette fermeture pour les personnels, il a été constaté que, du 7 février au 20 février 2022, 66% des personnels avaient pris au moins une semaine de congés. Parmi ces personnels en congés, 76% l'ont été pendant la semaine de pause pédagogique, dont 20% pendant les deux semaines de vacances scolaires. Cette part représente un peu plus de la moitié des personnels BIATSS.

Sur l'impact de cette fermeture pour les étudiant·e·s, une enquête réalisée par l'université de Tours démontre que, sur les 34 établissements d'enseignement supérieur et de recherche ayant répondu, 68% ont décidé de sanctuariser l'ouverture des bibliothèques.

Après analyse des consommations des quatre plus grandes bibliothèques universitaires (Tanneurs, Grandmont, Portalis, Tonnellé), il est proposé au Conseil de les laisser ouvertes pendant la semaine de fermeture.

M. Philippe ROINGEARD s'interroge sur la pertinence de collecter des informations sur les consultations d'ouvrage au sein des bibliothèques afin de déterminer si les étudiant·e·s se rendent à la bibliothèque pour emprunter des ouvrages ou pour disposer d'un lieu calme pour étudier.

M. le Président indique que l'ouverture des quatre bibliothèques pendant cette semaine de fermeture permettra de réaliser une telle enquête sur les usages des étudiant·e·s.

Mme Julie STENNE MEUTEY s'interroge sur le ratio entre les places disponibles dans ces quatre bibliothèques et le nombre d'étudiant·e·s inscrit·e·s.

Mme Lucie LEPAGE indique que 1 727 places sont disponibles dans les bibliothèques qui resteront ouvertes.

M. Léo CORDAT s'interroge sur la pérennisation de la fermeture de l'Université.

M. le Président annonce que les économies qui doivent être réalisées doivent l'être sur le long terme. La pérennisation d'une telle fermeture devra être rediscutée, tant sur sa durée que sur la modification nécessaire du calendrier universitaire qu'elle implique.

Mme Juliette ROUSSEAU s'interroge sur les votes effectués au sein du Comité technique (CT) et du Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) à l'endroit de cette mesure.

M. le Président précise les résultats de ces votes, des votes peu tranchés :

- Au CT, qui ne disposait pas de tous les éléments présentés ce jour au Conseil, la mesure a été refusée (3 votes pour, 1 vote contre, 2 abstentions et 3 refus de vote) ;
- Au CHSCT, la mesure a été refusée (4 votes pour, 5 votes contre).

Mme Juliette ROUSSEAU rappelle au conseil la nécessité de prendre en compte l'impact social et psychologique de telles mesures de fermeture.

M. Léo CORDAT s'interroge sur l'évocation d'une fermeture pour une durée de deux semaines en février 2024 et sur l'organisation des enseignements lors de cette fermeture.

M. Florian MALRIEU rappelle que dès lors que l'Université fixe et vote les pauses pédagogiques, il sera possible d'envisager une nouvelle organisation du calendrier universitaire afin de prendre en compte cette fermeture. Ce changement devra toutefois être réalisé en concertation avec l'ensemble des composantes, en fonction de leurs contraintes.

M. Philippe ROINGEARD s'interroge sur les conditions de cette fermeture, notamment pour le personnel hospitalier.

M. le Président précise que cette fermeture sera réalisée dans les mêmes conditions que la fermeture réalisée pour la période des congés de fin d'année.

M. Philippe ROINGEARD s'interroge sur les personnels universitaires travaillant dans les locaux du CHRU de Tours, qui resteront ouverts pendant cette période. Il estime qu'il serait pertinent d'intégrer ces personnels au sein du régime dérogatoire prévu pour les personnels de bibliothèques. M. le Président répond qu'une telle dérogation est possible.

M. Hovig TER MINASSIAN rappelle que cette situation résulte d'une situation de précipitation imposée par le gouvernement.

Mme Amélie BALAY rappelle au Conseil que, pour les étudiant·e·s, les bibliothèques sont également des lieux permettant un accès à certains services : micro-ondes, machines à café, chauffage, et qu'il est important de prendre en compte l'ouverture de ces services lors de l'ouverture de la bibliothèque.

Le Conseil d'administration approuve la modification du calendrier universitaire 2022-2023 par la délibération n°2022-124 (24 votes pour, 5 votes contre, 1 abstention).

## 5. AFFAIRES GÉNÉRALES, JURIDIQUES ET STATUTAIRES

### 5.1. Modification des statuts de l'université

M. le Président propose de reporter ce point afin de soumettre au groupe de travail chargé de la révision des statuts, qui se réunit le 14 décembre prochain, deux légères modifications avant l'approbation par le Conseil d'administration.

### 5.2. Modification des statuts de la fondation Rabelais

M. le Président explique qu'il s'agit d'un toilettage des statuts de la fondation Rabelais afin de préciser les points suivants :

- Définition des statuts de « membre fondateur » et « membre donateur ». Désormais, les membres fondateurs doivent avoir effectué un don minimal, dont le montant est fixé par le conseil de gestion (actuellement, 500 €).
- Augmentation du nombre de sièges des membres donateurs de 3 à 5 sièges afin d'avoir une meilleure représentation des entreprises partenaires au sein du conseil de gestion.

Enfin, quelques modifications de forme ont été opérées afin d'être davantage en conformité avec le cadre juridique.

Le Conseil d'administration approuve la modification des statuts de la Fondation Rabelais par la délibération n°2022-125 (28 votes pour, 2 votes contre, 0 abstention).

### 5.3. Désignation de représentant·e·s étudiant·e·s dans des conseils et commissions

Un siège est à pouvoir au sein de la Commission FSDIE – Aide aux projets.

M. Tristan ROGER et M. Léo CORDAT sont candidats.

Après avoir présenté aux membres du Conseil d'administration leurs motivations, les candidatures ont été soumises à l'approbation du Conseil.

#### ➤ 1<sup>er</sup> tour :

Nombre de membres constituant le conseil : 36 Quorum : 18 Nombre de membres présents et représentés : 30 Majorité absolue requise : 16 Blancs ou nuls : 11 Suffrages exprimés : 19	Tristan ROGER : 12 voix  Léo CORDAT : 7 voix
---	--

#### ➤ 2<sup>e</sup> tour :

Nombre de membres constituant le conseil : 36 Quorum : 18 Nombre de membres présents et représentés : 30 Majorité absolue requise : 16 Blancs ou nuls : 10	Tristan ROGER : 14 voix  Léo CORDAT : 6 voix
--	--



Suffrages exprimés : 20

➤ **3° tour :**

Nombre de membres constituant le conseil : 36 Quorum : 18 Nombre de membres présents et représentés : 30 Majorité absolue requise : 16 Blancs ou nuls : 7 Suffrages exprimés : 23	Tristan ROGER : 15 voix  Léo CORDAT : 8 voix
--	--

Faute de majorité absolue, M. le Président propose de reporter ce vote au prochain Conseil d'administration du 30 janvier 2022.

#### **5.4. Convention avec le CHRU – ECOS**

M. le Président présente la convention conclue entre le CHRU de Tours et l'université de Tours, qui vise à mettre à la disposition de l'université des locaux du CHRU (161 m<sup>2</sup>), situés sur le site Bretonneau, afin de réaliser des examens cliniques objectifs et structurés (ECOS). L'université de Tours s'engage à rembourser au CHRU les frais de travaux engagés par ce dernier à hauteur de 70 K € et à payer une redevance de 20 K € par an, qui couvre les frais de fonctionnement des locaux.

Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité la convention avec le CHRU – ECOS par la délibération n°2022-126.

#### **5.5. Délégation de pouvoir au Président pour signer des marchés publics**

M. le Président présente les quatre marchés publics pour lesquels il est demandé au Conseil d'administration une autorisation à signer :

- Acquisition d'un équipement scientifique (Scanning Near-Field Optical Microscope – SNOM) pour le laboratoire GREMAN ;
- Fourniture, livraison, intégration d'équipements audiovisuels pour le compte de l'Université de Tours pour la période 2023-2026 : Ce marché permettra l'obtention de financements en retour des achats de matériels. Ainsi, l'université pourra faire deux fois plus que précédemment ;
- Travaux de construction d'un nouveau bâtiment pour le regroupement de l'Ecole Polytechnique de l'Université de Tours (EPU) sur le site "Portalis" à Tours ;
- Travaux de modernisation des installations de Chauffage-Ventilation-Climatisation-Régulation-Gestion Technique Centralisée du patrimoine de l'Université de Tours.

Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité la délégation de pouvoir au Président pour signer des marchés publics par la délibération n°2022-127.

## **6. RESSOURCES HUMAINES**

### **6.1. Additif à la campagne d'emplois 2023 des enseignants et enseignants-chercheurs**

M. le Président rappelle que, lors du Conseil d'administration du 17 octobre 2022, deux postes référencés PR 0691 et PR 1186 avaient fait l'objet d'un vote spécifique. Les consignes de vote données lors de l'approbation de la délibération n'étaient pas bonnes. Il en résulte que ces deux points n'ont pas obtenu la majorité absolue des personnes présentes et représentées exigée par les statuts de l'université. Aussi, le Conseil d'administration est invité à se prononcer sur ces deux postes.



Par ailleurs, depuis le 17 octobre 2022, l'université a été informé de deux nouveaux départs en retraite de professeurs agrégés du second degré (PRAG) : un premier au sein de l'UFR Sciences et Techniques et un second au sein du SUAPS. Il est proposé de publier ces deux postes en PRAG/PRCE au deuxième mouvement dans l'optique d'avoir un titulaire à la rentrée 2023.

Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité l'additif à la campagne d'emplois 2023 des enseignants et enseignants-chercheurs par la délibération n°2022-128.

### **6.2. Additif à la campagne d'emplois 2023 des BIATSS**

M. le Président indique que, depuis le Conseil d'administration du 14 novembre 2022, l'université a été informée de deux départs parmi les personnels BIATSS : un au sein de l'antenne blésoise de l'UFR Sciences et Techniques et un au sein de la Maison des sciences de l'homme (MSH). Pour le premier poste, il est envisagé en priorité un recrutement par la voie de la mutation et, à défaut, le recrutement d'un contractuel. Pour le second, il est souhaité le recrutement d'un agent contractuel de catégorie B dès le 1<sup>er</sup> février 2023.

Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité l'additif à la campagne d'emplois 2023 des BIATSS par la délibération n°2022-129.

### **6.3. Montants de la composante 3 (C3) du RIPEC et de la prime d'encadrement doctoral et de recherche (PEDR) des personnels hospitalo-universitaires**

Mme Christine GEORGELIN rappelle qu'il appartient au Conseil d'administration d'approuver les montants de la prime individuelle liée à la qualité des activités et à l'engagement professionnel des agents au regard de l'ensemble des missions des enseignant·e·s-chercheur·se·s (composante n°3 du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs (RIPEC) issu du décret n°2021-1895 du 29 octobre 2021) et de la prime d'encadrement doctoral et de recherche (PEDR) pour les personnels hospitalo-universitaires.

Les lignes directrices de gestion (LDG) ministérielles relatives au régime indemnitaire des enseignant·e·s-chercheur·se·s du 14 janvier 2022, approuvées par l'université le 11 juillet 2022, s'avèrent caduques puisque l'université a reçu de nouvelles LDG, qui vont entraîner l'adoption d'un nouvel arrêté d'ici fin janvier 2023.

En 2022, le ministère a versé à l'université l'équivalent de 56 primes individuelles d'un montant de 4300 €, avec injonction de faire plus de 56 primes.

Après discussion au sein du groupe de travail chargé du régime indemnitaire des enseignant·e·s-chercheur·se·s, il est proposé de retenir, pour la prime individuelle, le montant de 4 300 € par an, un montant qui sera identique à tous les bénéficiaires de cette prime, quel que soit le motif du versement.

Mme Christine GEORGELIN précise que ce montant est plus faible que l'ancienne prime d'encadrement doctoral et de recherche (PEDR). Toutefois, la composante n°1 du RIPEC, qui est liée au grade, sera à nouveau revalorisé en 2023 passant de 2800 euros à 3500€ (+ 700€) pour tous les enseignant·e·s-chercheur·se·s.

Pour l'année 2023, le ministère a pré-notifié à l'université l'équivalent de 39,25 primes. Dès lors, soit la notification budgétaire définitive sera plus élevée afin d'atteindre 56 primes, soit il conviendra de revoir le montant de la prime individuelle ou le nombre de primes distribuées en 2023.

En ce qui concerne les personnels hospitalo-universitaires, il est proposé de retenir le même montant que pour la prime individuelle du RIPEC, soit 4 300€, quel que soit le corps de l'agent, afin d'avoir un régime indemnitaire global cohérent.

Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité les montants de la composante 3 (C3) du RIPEC et de la prime d'encadrement doctoral et de recherche (PEDR) des personnels hospitalo-universitaires par la délibération n°2022-130.

#### **6.4. Modification du RIFSEEP des personnels BIATSS**

Mme Anne KHOURY présente au Conseil certaines des conclusions du comité de suivi RIFSEEP, qui s'est réuni à trois reprises :

- 66 postes ont été côtés, avec un effet rétroactif au 1<sup>er</sup> septembre 2022 (25 en catégorie A, 20 en catégorie B et 21 en catégorie C) ;
- Les incohérences des barèmes des ingénieurs de recherche de première classe ont été corrigées et ont conduit à revoir à la hausse le barème de 11 agents ;
- Le montant de l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE) a été déterminé pour 5 agents des services sociaux de l'université ;
- La grille de rémunération des infirmiers ainsi que celle des administrateurs a été revue.

Le comité de suivi a également amorcé la discussion de la mise en place prochaine d'un complément indemnitaire annuelle (CIA), faisant partie du RIFSEEP et visant à récompenser un investissement professionnel individuel ou collectif.

Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité la modification du RIFSEEP des personnels BIATSS par la délibération n°2022-131.

## **7. ÉTUDES ET VIE DE L'ÉTUDIANT**

### **7.1. Propositions de la CFVU du 8 décembre 2022 – pédagogie**

M. Florent MALRIEU présente les différentes propositions de la CFVU relatives à la pédagogie :

- Parcoursup : attendus locaux et critères généraux d'examen des vœux en licence ;
- Sélection en bachelor universitaire de technologie (BUT) : critères d'appréciation des dossiers et capacités d'accueil ;
- Sélection en LP : critères d'appréciation des dossiers et capacités d'accueil ;
- Sélection en master 1<sup>ère</sup> année : attendus locaux, critères de sélection et capacité d'accueil globale ;
- Fermeture de la PASS et de la L.AS 1 de psychologie à la rentrée 2023 : Cette décision a été prise en concertation avec le département de psychologie. Les L.AS 2 et 3 seront ensuite fermées progressivement : à la rentrée 2024 pour la L.AS 2 et la rentrée 2025 pour la L.AS 3. Cette suppression est compensée par une augmentation des capacités d'accueil en PASS et en L.AS.

Le Conseil d'administration approuve les propositions de la CFVU du 8 décembre 2022 en matière de pédagogie par la délibération n°2022-132 (28 votes pour, 0 vote contre, 2 abstentions).

### **7.2. Propositions de la CFVU du 8 décembre 2022 – conventions**

M. Florent MALRIEU présente les propositions de la CFVU en matière de conventions :

- Convention de partenariat entre l'université de Tours et le lycée Descartes, concernant les étudiants inscrits dans les classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE) : Il s'agit d'un simple toilettage de la convention initiale ;
- Convention relative au partenariat entre l'IAE Tours – Val de Loire et Lidl centre val de Loire ;
- Convention relative entre l'IAE Tours – Val de Loire et Leroy Merlin ;
- Convention portant création d'une formation en apprentissage entre l'association de formation pour les industries chimiques, parachimiques et pharmaceutiques du

Centre Val de Loire : Cette convention ne vaut que pour un an. Mme Christine GEORGELIN précise qu'une discussion va avoir lieu avec le responsable de la formation concernée ;

- Convention de partenariat entre l'université de Tours et le centre hospitalier de Blois relative au diplôme de licence professionnelle optique professionnelle.

M. Florent MALRIEU précise que la convention conclue avec Lidl a fait l'objet d'un vif débat au sein de la CFVU, notamment au regard de la politique managériale de cette entreprise.

En ce qui concerne la convention avec le lycée Descartes, M. Emmanuel NERON est étonné de voir le sort réservé aux étudiants en khâgne admissibles à l'ENS, qui peuvent prétendre à entrer en Master 1. Cela ne concerne que les étudiants en filière littéraire.

M. Pascal CHAREILLE indique que cette solution devrait en principe concerner toutes les étudiant·e·s. Faute de tel dispositif en lettres, les étudiants se dirigent vers d'autres établissements où ils sont admis de droit.

Par ailleurs, il rappelle qu'il appartient, *in fine*, aux jurys de sélection d'accepter ou non ces étudiants en Master 1.

Enfin, cette mesure ne concerne que les filières littéraires puisque, en mathématiques, certaines matières enseignées au cours de la troisième année de licence ne sont pas étudiées en classe préparatoire.

En ce que concerne la convention avec Lidl, M. Benoît WOLF estime que celle-ci pose plusieurs difficultés :

- Le préambule, présentant Lidl, semble correspondre à du « social washing » ;
- L'article 3 autorise Lidl à apposer le logotype de l'université de Tours sur ses supports de communication.

Il conviendrait donc de réécrire ces deux parties.

M. Hovig TER MINASSIAN a les mêmes réserves concernant la convention avec Lidl, mais aussi concernant celle avec Leroy Merlin. Or, ces conventions engagent la crédibilité de l'université. Il considère que ces deux conventions doivent être réécrites.

Au regard des observations émises concernant ces deux conventions, M. le Président propose de les reporter au prochain Conseil d'administration, le temps de permettre une réécriture de celles-ci.

Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité les propositions de la CFVU du 8 décembre 2022 en matière de conventions par la délibération n°2022-133.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

À Tours, le 12 décembre 2022

Le Président,

Arnaud GIACOMETTI